

n°26 SEPTEMBRE 2023

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

CNPF
Auvergne
Rhône-Alpes

DOSSIER :
Les stations
forestières



Connaître les facteurs écologiques de nos parcelles



© D.R.

Marie-Geneviève d'Hérouville

La prise en compte de la station forestière est un facteur décisif de la réussite d'une plantation. Il s'agit d'apprécier différents critères comme l'altitude, l'orientation, la pluviométrie, la nature du sol... éléments qui, ensemble, définissent le potentiel de nos parcelles et orientent notre gestion.

L'importance de ces données est désormais connue de nombreux forestiers grâce aux formations animées sur le terrain par les techniciens du CNPF notamment par le biais des stages Fogefor.

Mais le climat change : il ne pleut plus dans les mêmes périodes, les étés sont plus chauds et nos arbres souffrent, se fragilisent et résistent moins bien aux attaques des insectes... et des incendies !

Dernière minute : vote de la loi « Incendies »

Le 12 juillet dernier a été promulguée la loi visant à lutter contre le risque de feu de forêt ; cette loi touche directement les propriétaires forestiers notamment par l'abaissement du seuil d'application du PSG obligatoire à 20 hectares, et l'extension de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD). Les modalités d'application vous seront précisées ultérieurement.

Nous devons donc prendre en compte cette nouvelle donne et les stations qui étaient adaptées à chaque essence sont souvent à redéfinir ou a minima à affiner !

La question est complexe, comment anticiper les difficultés des 50 ans à venir ? Sur quelles essences devons-nous miser et quelles sylvicultures devront nous mettre en œuvre ? Nous savons déjà que chez nous les stations propices aux douglas et aux sapins remontent en altitude, que les châtaigniers, les hêtres et les épicéas souffrent terriblement sans parler des grandes chênaies du Centre-Est.

Le CNPF a développé une application (Bioclimsol) qui aide ses agents à analyser les différents critères d'une station et qui leur permet d'orienter les propriétaires dans le choix d'essences adaptées à leur contexte forestier local, tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, cette évolution climatique. Par ailleurs, sans attendre, toujours appuyés par le CNPF, certains propriétaires tentent déjà, même en altitude, l'introduction d'essences nouvelles ou inhabituelles : cèdres, feuillus, différents pins ou sapins du pourtour méditerranéen par exemple.

En complément des agents du CNPF, les gestionnaires forestiers se forment également à prendre en compte ces données essentielles à la conduite de nos peuplements.

Mais chacun de nous, sylviculteur, doit également apprendre à appréhender cette nouvelle donne que nous impose le changement climatique. Ainsi évaluer le potentiel des stations forestières de nos parcelles est plus que jamais indispensable.

N'hésitons plus à nous former en la matière, nos forêts en ont besoin !

Marie-Geneviève d'Hérouville,
Vice-présidente du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes



c/o CNPF Auvergne-Rhône-Alpes
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :
Jean-Marc Levrold
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90
jean-marc.levrold@cnpf.fr

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bateau, Michel Rivet,
Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,
Alain Csakvary, Monique Garon
(CNPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :
Jean-Pierre Loudes © CNPF

Conception graphique/Impression :
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert,
certifié PEFC

Publicité :
ARB Publicité - Agrapole - 23, rue Jean
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07
Contact : Christophe Joret
chjoret@arb@agrapole.fr

Numéro tiré à 11 500 exemplaires
Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960



Retrouvez Parlons Forêt et les actualités
du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :
<https://auvergnhonealpes.cnpf.fr/>

Trois suppléments départementaux sont
 joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain -
Forêts privées de la Loire - Forêt privée
du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal :
tous droits réservés.
Toute utilisation nécessite une
autorisation préalable.

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :

..... Code postal : Commune :

Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » / CNPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Jean-Loup Bugnot, expert forestier

Expert forestier depuis plus de 30 ans, il vient de prendre sa retraite à 67 ans en transmettant son activité à un jeune ingénieur, Simon Cantel. Il conserve pour un temps une activité expertale.

Qu'observez-vous comme éléments qui caractérisent le potentiel de production d'une parcelle ?

On doit au préalable se localiser dans le cadre bio-géo-climatique régional puis sur le terrain, observer les éléments qui caractérisent une station forestière : la topographie, l'exposition, l'humus, la végétation herbacée et arbustive. Le but est de cerner le type de sol sur lequel on se trouve et surtout son fonctionnement hydrique **car l'eau est le moteur de la croissance**. Les caractéristiques dendrométriques du peuplement et en particulier la hauteur des arbres permettent de compléter un premier tour d'horizon. Ce dont il faut se garder, c'est de se baser sur le seul peuplement pour appréhender le potentiel de production de la parcelle. Par exemple, on voit souvent des peuplements feuillus appauvris par des pratiques sylvicoles inappropriées à la production de bois de qualité, ou l'introduction d'essences inadaptées à la station. Bien évidemment ces peuplements ne reflètent pas le potentiel de production d'une parcelle, **c'est pourquoi il faut d'abord observer le sol**.

Comment utilisez-vous ces paramètres pour conseiller les propriétaires ?

La pérennité de la forêt nécessite que les peuplements soient stables et résilients. Elle est la condition nécessaire à la valorisation du patrimoine des propriétaires. Dans le contexte des changements climatiques globaux, assurer cette continuité devient un exercice difficile, surtout si les peuplements sont mal adaptés aux stations.

Par ailleurs, l'aptitude de la forêt à produire du bois et d'autres aménités, sa capacité d'évolution adaptative, de protection de l'eau et des sols dépendent du bon fonctionnement de l'ensemble de l'écosystème. Il faut absolument le protéger.

Mon conseil est toujours **de mettre en valeur ce qui existe**, de maintenir une couverture forestière continue que l'on vient périodiquement éclaircir au profit des arbres présentant le meilleur potentiel.

Lorsque les essences sont naturellement en station, par exemple des mélanges à base de chêne et charme dans l'étage collinéen ou des mélanges de sapin et hêtre dans l'étage montagnard, le travail d'éclaircie va modeler prudemment la composition du mélange au profit des individus offrant le meilleur potentiel, sans regard pour le diamètre des arbres. Il est évidemment plus facile d'obtenir rapidement un peuplement de qualité lorsque l'on démarre ce travail dans un peuplement dense et riche mais il faut être patient et faire de même dans un peuplement pauvre, que l'on peut éventuellement enrichir par plantation dans ses zones les plus claires. **L'important est de maintenir la**



Jean-Loup Bugnot

© D.R.

couverture forestière afin de protéger l'écosystème existant, en particulier le sol et sa réserve en eau.

Lorsque les peuplements sont composés d'essences introduites par boisement ou reboisement, je plaide en faveur d'une conversion patiente vers la futaie irrégulière. Au fil du temps, la succession des éclaircies permet généralement à la régénération naturelle de s'établir, composée de semis de l'essence introduite ou des essences autochtones qui ne manquent pas de se réinstaller. Eduqués en s'appuyant sur la dynamique naturelle, certains semis deviennent des gaules puis des perches puis des arbres qui remplacent ceux que l'on récolte. Il faut laisser le temps à ces plantations de devenir de vraies forêts, structurées, mélangées, productives. Autant que possible, il faut mettre le fonctionnement des écosystèmes forestiers à l'abri des à-coups brutaux que sont les coupes rases. Les forestiers ne doivent pas réfléchir comme des céréaliers.

Comment évoluent les capacités des stations à la production de bois et quelles recommandations donnez-vous aux propriétaires ?

J'ai souligné précédemment le lien évident entre eau et production. Les changements globaux perturbent le régime des précipitations avec souvent des conséquences néfastes sur la réserve en eau du sol. Je n'oublie pas l'importance des éléments minéraux : l'utilisation de plus en plus fréquente des branches et houppiers pour faire des plaquettes alimentant les centrales d'énergie a des conséquences négatives sur la richesse chimique de certains types de sol. Une grande quantité d'éléments minéraux se trouve dans ce qui constitue habituellement les rémanents d'exploitation. En forêt, le « très propre » est une mauvaise stratégie.

Connaître les différentes stations forestières dans sa forêt

Les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes couvrent des territoires très divers : plaines, versants froids ou ensoleillés, à basse ou haute altitude, vallées, bordures de cours d'eau... Elles se développent ainsi sur différents milieux appelés « stations forestières ». Chaque station possède ses propres caractéristiques liées à la géologie, au relief, au sol, au climat, au type de végétation...

C'est une démarche «de terrain» pour mieux orienter ses choix de gestion et installer ou conserver la bonne essence forestière au bon endroit. Toutes les stations semblables (groupe de station) offrent des potentialités proches pour la croissance des arbres. Cela permet de classer les milieux forestiers selon leur qualité mais aussi leurs contraintes. Le

propriétaire pourra alors évaluer les aptitudes de production de sa forêt, les qualités de bois à espérer récolter, les essences à choisir pour un reboisement ou encore les parcelles plus favorables à une régénération naturelle... Mais aujourd'hui, il n'est plus possible **de considérer le climat comme constant** à l'échelle de la durée de croissance des arbres (températures en hausse, épisodes de sécheresse plus fréquents...). Il faudra donc combiner à la connaissance de ces stations, **les évolutions climatiques dans les prévisions sylvicoles pour chacune d'elles**. Températures, alimentation en eau, mais aussi le sol comme réserve en eau utile pour les arbres (à préserver du tassement) seront les facteurs clés à prendre en compte.

Que faut-il observer ?

Relief :

- **localisation** : vallon, dépression, thalweg, crête, plateau, replat, plaine, haut, mi- ou bas de versant ;
- **l'altitude** : étages de végétation ;
- **l'exposition** : chaude (S, SW, SE), froide (N, NE, NW) ou intermédiaire (E, W) ;
- **la pente** : de moyenne à forte au-delà de 25 % ;
- **la forme du versant** : droit (rectiligne), bombé (convexe), en creux (concave).

Sol et humus :

- **humus** : débris végétaux et animaux, décomposés par les organismes du sol. Les sols fertiles ont peu de litière et inversement sur les sols plus pauvres ;
- **sol avec un sondage à la tarière** : profondeur, porosité, charge en éléments grossiers (graviers, cailloux, pierres, blocs > 2 mm) ;
- **texture** : proportion de sable (gratte les doigts), de limons (doux au toucher) et d'argile (colle) ;
- **structures** : particulières (sans agrégats), massives (compactes), ou fragmentaires (en agrégats) ;
- **PH** : sol plus ou moins acide ou calcaire, important pour le choix des essences ;
- **excès d'eau** : engorgement peut être temporaire (taches ocre-rouille et zones décolorées) ou permanent (horizon gris bleuté) pouvant entraîner l'asphyxie des racines.

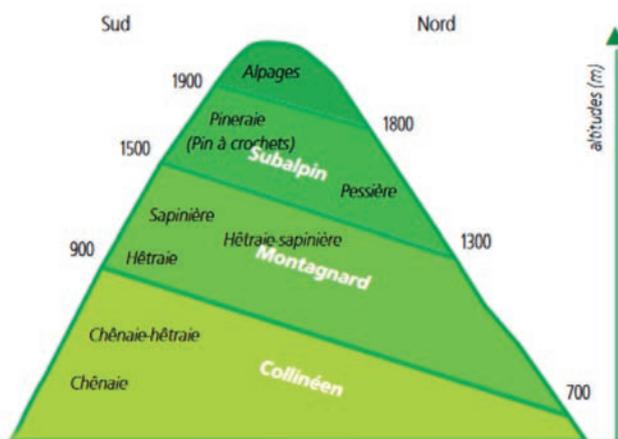
Hauteur des arbres, végétation indicatrice :

Observer la **hauteur des arbres** adultes et la végétation du sous-bois permet d'évaluer les conditions de température, de la richesse en eau et/ou en éléments nutritifs de la station et ses potentialités forestières.

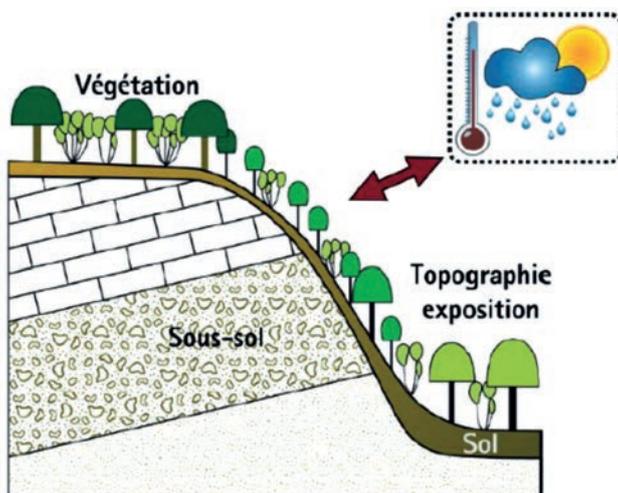
- Plantes des milieux de hautes altitudes (étage subalpin), de vallées et basses altitudes (étage collinéen, **variation de température**).
- Plantes des milieux très secs à secs, des milieux inondés et humides, ombragés et frais, (**richesse en eau**).
- Plantes des milieux pauvres, peu fertiles, sur sols acides ou humus épais, ou bien des milieux calcaires, sur sols basiques à neutres, riches, fertiles, sur sols peu acides (**richesse en éléments nutritifs**).

Jean-Pierre Loudes
jean-pierre.loudes@cnpf.fr

Paramètres facilement observables



Guide des stations
Chablais - Haut-Giffre.



© CNPF Grand Est



*Parisette à 4 feuilles :
plante forestière
de mi-ombre, des sous-bois
frais sur sols calcaires.*



*Aspérule odorante (Plante neutrocline) :
sols bien drainés assez frais,
bonne fertilité minérale,
terrains à bonne réserve en eau.
Conditions généralement favorables
à la production forestière.*



*Sondage
à l'aide d'une tarière.*

Bonnes et mauvaises stations forestières

Sur une bonne station forestière, les arbres sont plus hauts que sur une mauvaise station, les houppiers et les systèmes racinaires plus développés et par conséquent la production de bois est supérieure.

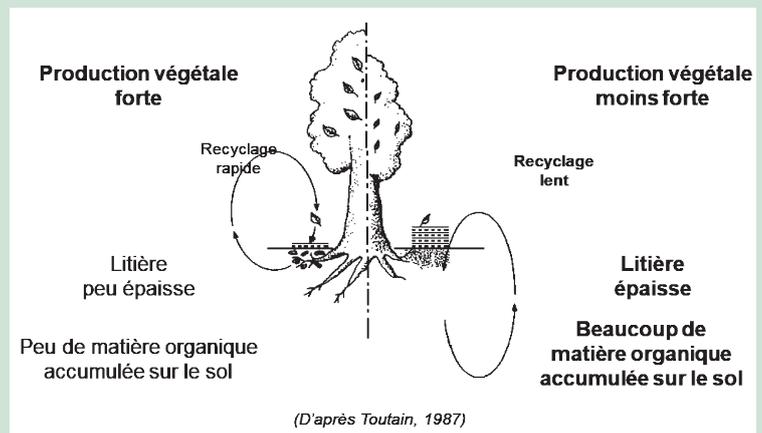
Sur une mauvaise station la matière organique, issue principalement de la chute des feuilles s'accumule pour constituer parfois de très épais tapis. L'activité des micro-organismes décomposeurs et recycleurs est faible, et la matière organique brute peine à être incorporée au sol.

Sur les bonnes stations la matière organique et les éléments intéressants qu'elle contient est rapidement remis à la disposition des arbres par le biais de l'absorption racinaire et profite à la croissance de l'arbre. Le sol est brun moyennement acide et la litière en surface est de faible épaisseur.

Sur les mauvaises stations, la matière organique non recyclée s'accumule en une « pâte noirâtre » sur plusieurs centimètres et constitue des humus de mauvaise qualité souvent très acides. La partie minérale du sol de couleur souvent jaune tranche brutalement avec les horizons de surface.

Quelles sont les raisons qui peuvent entre autres expliquer le mauvais fonctionnement d'une station forestière et qui limitent l'activité des micro-organismes :

- un feuillage coriace qui se décompose naturellement mal comme la litière d'épicéa commun, de pin sylvestre ou de hêtre par exemple,
- des températures froides liées au climat comme en montagne ou dues au manque de lumière comme dans des peuplements trop denses,
- la sécheresse liée à une pluviométrie insuffisante, à l'excès de chaleur ou à des sols très superficiels,
- l'acidité excessive liée à la nature de la roche mère notamment.



Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

Préserver Le sol

Sylviculteurs, diagnostiquez la sensibilité du sol et agissez pour préserver vos stations forestières.

La production forestière moyenne française est de 5 à 6 m³ de bois par hectare et par an. Comment cela est-il rendu possible sans intrants ? Grâce au fonctionnement du sol, moteur du recyclage de la matière organique et support de la vie en forêt. L'arbre à l'interface du sol et du climat peut se retrouver soit dans des conditions de bon développement ou avec des contraintes parfois rédhibitoires à sa survie. La station forestière est non seulement le premier élément à prendre en compte avant de définir quelle sylviculture ou essence mettre en œuvre, mais aussi la seule possibilité pour les arbres de croissance. Penchons-nous vers le sol.

C'est un milieu vivant en perpétuelle évolution, sa vitesse de formation est de quelques millimètres par siècle. Il existe une grande diversité de sols, tantôt calcaires ou acides, parfois saturés en eau ou au contraire très filtrants. Ils ne donnent pas les mêmes opportunités de choix aux sylviculteurs. Souvent considéré à tort comme un simple support, cette vision a par mégarde produit par endroits des dégradations : orniéage, compaction, érosion, perte de fertilité, soit autant de problèmes qui auraient pu être évités dans bien des cas. Le sol est principalement vulnérable pour :

- **Le tassement**, qui réduit la porosité et par conséquent la circulation de l'air et de l'eau. Ce compactage, notamment dans les premiers centimètres, va entraver la respiration et l'alimentation des arbres. Pour éviter cela, quand c'est possible, **la mise en place de cloisonnements d'exploitation va cantonner les engins à circuler aux mêmes endroits.** Si des dégradations sont faites, elles seront limitées et permettront de préserver le reste de la parcelle. En cas de forte pente ou de géométrie de la parcelle ne permettant pas l'installation de cloisonnements, des chemins de circulation matérialisés à réutiliser à chaque exploitation seront bien adaptés.

- **L'érosion**, notamment lorsque les sols sont mis à nus et qu'ils sont en pente. Parfois suite à une exploitation, la reconquête de la végétation peut prendre quelques années. Dans ce cas, l'impact de la pluie au sol va arracher de petits fragments de sol qui avec le ruissellement de surface et la pente vont partir. Deux impacts se constatent, un départ de sol de la parcelle concernée et une arrivée dans la parcelle en aval. Ce phénomène peut aussi s'observer suite à un incendie de forêt. Cette perte de sol va réduire la capacité d'installation des arbres surtout dans les sols déjà peu épais. Pour limiter cela, le maintien des rémanents dispersés au sol, ou leur mise en andain de manière spécifique par exemple va créer du micro relief limitant ainsi la force d'érosion de la pluie.
- **La perte de fertilité chimique**, liée à l'exportation des menus-bois et du feuillage, peut dans certains cas être constatée dès la première récolte de ce type. En effet, le jeune bois et les feuillages sont très concentrés en minéraux, contrairement au bois des troncs et des grosses branches, leur exportation soustrait une partie de matière organique au circuit de recyclage de la matière et cela a un effet direct sur la fertilité des sols, et par conséquent sur la croissance et la vitalité des arbres.

La préservation du sol est d'autant plus importante actuellement dans le contexte de changement climatique. Pour continuer d'exploiter en limitant les impacts potentiels sur le sol, une règle de base est à mettre en œuvre : le **diagnostic de ces sensibilités**. Pour toute demande contactez un technicien du CNPF de l'antenne la plus proche de chez vous.

Adrien Bazin
adrien.bazin@cnpf.fr

For-Eval : une application mobile pour évaluer les sols forestiers

Développée par l'INRAE et l'ONF cette application permet d'évaluer la sensibilité des sols forestiers français à l'aide d'indicateurs écologiques et de diagnostics simples réalisables sur le terrain.

L'application, entièrement gratuite, est disponible sur Google Play uniquement sur Android.

Plus d'info sur :

<https://www6.bordeaux-aquitaine.inrae.fr/ispa> / Menu Outils / Outils d'aide à la décision

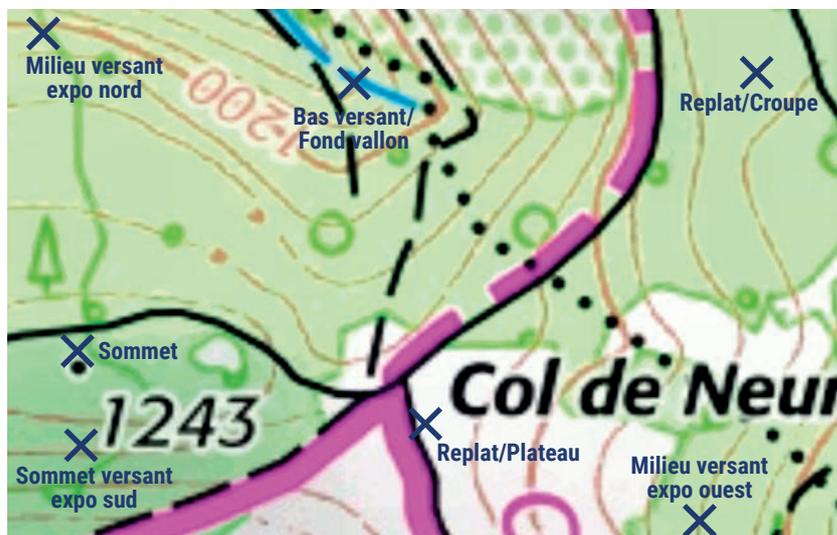


Exemple d'utilisation de l'application BioClimSol

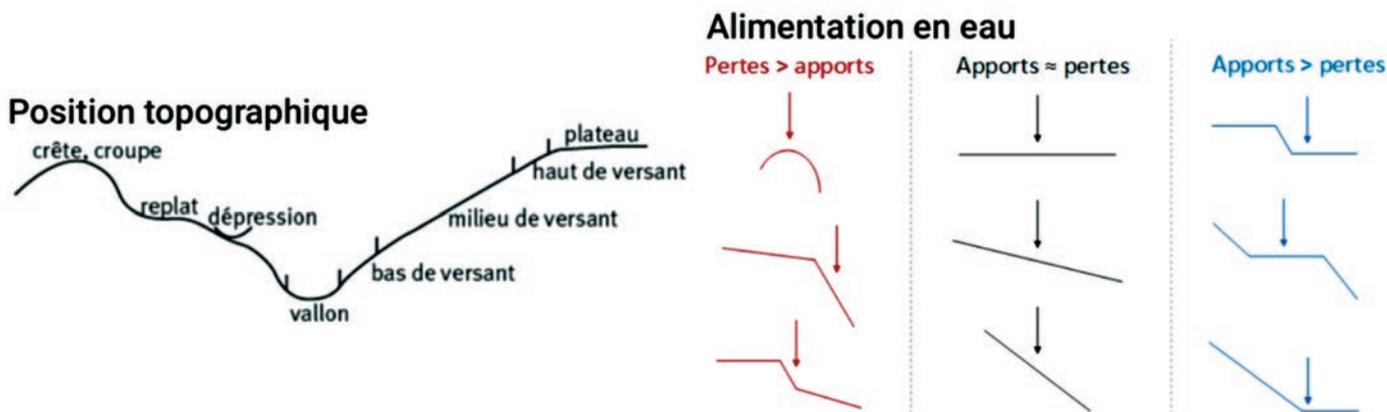
Cette application permet de caractériser la station forestière pour proposer des pistes de gestion dans le cadre d'un conseil à un sylviculteur.

Une première analyse topographique permet de « pré-identifier » pour une parcelle donnée les fortes variations qui influent sur la station. Ceci nous permet d'estimer le nombre de stations différentes que nous pourrions rencontrer. Puis un parcours de la parcelle permet d'identifier d'éventuels microreliefs et positionner les points de relevés. Lors de cette reconnaissance nous observons et notons également les fortes variations de peuplement et les éventuels dépérissements.

Pour chacun des points retenus nous affinons les caractéristiques de la station en utilisant l'application numérique **BioClimSol construite à partir de modèles prenant en compte des données climatiques, topographiques, de sols...** Cette application élaborée par le service recherche et développement du CNPF permet de situer le niveau de risque de dépérissement d'un peuplement en place ou d'une essence de renouvellement dans un contexte de réchauffement climatique. Il génère un diagnostic au niveau de la parcelle. Facile d'utilisation les relevés terrains doivent toutefois être faits avec précision.



1/ Une fois le point localisé / géo-référencé, les données climatiques sont téléchargées, l'opérateur saisit dans BioClimSol le contexte stationnel (exposition, pente, confinement, position topographique, alimentation en eau, affleurements rocheux). Il saisit ensuite l'essence principale, le type de peuplement, intervention ou non, diamètre moyen, hauteur...



2/ Les caractéristiques du sol sont renseignées à l'aide d'une tarière et parfois sur terrains très caillouteux à l'aide d'une pioche : la présence et le type d'humus et pour chacun des horizons, l'épaisseur, la texture, la proportion d'éléments grossiers, l'effervescence (présence ou non de calcium), l'hydromorphie, la compacité, le pH.

3/ Enfin des compléments sont apportés sur le peuplement : problème sanitaire présent ou non, quantification (gui, scolytes, défoliateurs...); caractérisation d'un éventuel dépérissement (notation DEPERIS (DSF) sur 20 arbres).

Une fois tous ces paramètres enregistrés, l'application BioClimSol génère un diagnostic de station qui permet **d'évaluer le risque du peuplement au dépérissement et propose un panel d'essences potentielles à reboiser** selon différents scénarios d'élévation des températures et les caractéristiques de la station forestière. Ces diagnostics accompagnés d'une analyse synthétique sont des supports qui ont été utilisés dans la mise en œuvre du Plan de relance pour la reconstitution forestière et sur le département de l'Isère dans le cadre du programme « un arbre un habitant ».

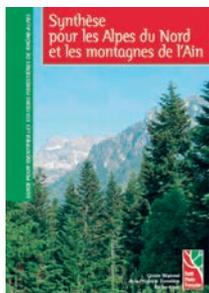
Identifier les stations forestières, un plus pour la rédaction des PSG

Rédacteur de Plans Simples de Gestion (PSG) dans la Loire et dans les départements limitrophes pour la coopérative forestière COFORET, je m'efforce de mentionner systématiquement, dans chaque document rédigé pour le compte du propriétaire, les principales stations forestières présentes dans une propriété. Pour moi, c'est un outil essentiel qui donne des indications précieuses sur les potentialités des différentes parcelles forestières et qui contribuera donc à orienter la gestion des forêts sur le long terme. La caractérisation de ces stations **permet ainsi de préciser les essences à privilégier, à développer tant en renouvellement par régénération naturelle que par plantation mais aussi celles à éviter ou à prélever tant leur avenir semble incertain sur certaines stations**. Dans un PSG, les indications du potentiel stationnel seront utilisées pour décider ou non des investissements dans la forêt. Un investissement sur une station à faible potentiel aura moins d'intérêt que sur une station a priori plus performante.

Toutefois ces informations ne sont pas à prendre au pied de la lettre, il est important de les mettre en relation avec nos connaissances forestières, mais elles viennent souvent renforcer et affiner un premier diagnostic. De plus, le changement climatique modifie la répartition géographique des stations, de nouvelles stations apparaissent alors que d'autres disparaissent, ainsi, il est très important d'utiliser dans la mesure du possible des catalogues de stations récents.

L'utilisation de ces outils d'aide à la décision demande un minimum de connaissance normalement à la portée de tout bon professionnel mais après une petite formation spécifique, seule leur utilisation régulière permet de bien les maîtriser. Pour le forestier que je suis, c'est passionnant, chaque station est analysée en déterminant le contexte climatique, topographique et pédologique (étude du sol) mais également sylvicole et botanique.

Tristan Pral
COFORET



Les guides de stations forestières

Les guides de stations forestières ou encore les catalogues simplifiés regroupant plusieurs stations peu différentes dans des mêmes groupes se sont multipliés ces dernières années. Mais attention, les guides ou catalogues de station ne sont pas utilisables sans un minimum de connaissances préalables et peuvent s'avérer d'utilisation fort complexe. Les guides simplifiés sont eux par contre des ouvrages de vulgarisation qui sans être simplistes **sont de maniement plus aisés à condition de posséder quelques notions de base notamment en pédologie**.

On trouve la liste des ouvrages utilisables en région Auvergne-Rhône-Alpes sur le site du CNPF AURA, onglet *Se former et s'informer* <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/guides-techniques-d-identification-des-stations-forestieres>.

Certains guides ne sont pas récents et lorsqu'ils associent à la description du potentiel d'une station une proposition de choix d'essence, celle-ci peut s'avérer désormais en décalage avec le changement climatique en cours et malheureusement ce qui était possible il y a 20 ou 30 ans n'est désormais plus toujours vrai aujourd'hui. **Des essences telles que le sapin pectiné et l'épicéa commun ont vu les stations qui leur sont favorables remonter très largement en altitude.**

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

Recherche et stations forestières

Le réseau AFORCE, qui regroupe seize organismes dont le CNPF, travaille en partenariat renforcé et avec une expertise collective sur des sujets concernant l'adaptation des forêts au changement climatique. Des travaux en cours de l'Unité Mixte de Recherche Silva (AgroParisTech, INRA, Université de Lorraine) portent notamment sur la caractérisation des stations forestières dans le cadre du changement climatique. En effet les stations forestières (déterminées auparavant dans un contexte climatique stable) évoluent aujourd'hui et il est indispensable de prendre en compte de façon explicite le climat actuel mais aussi les prédictions d'évolution du climat futur. Ainsi des travaux sur l'élaboration de cartes numériques de stations sont à l'étude.

Vidéo consultable : <https://www.youtube.com/watch?v=XOKMKRQuxs&list=PLJhZtlyetqPaiVH09fyANUVqpYaC-oM61&index>

Futaie de douglas sur deux stations forestières différentes

Autécologie du Douglas

Besoins :

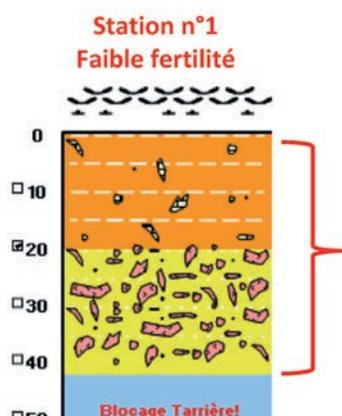
- Pluviométrie annuelle entre 800 et 1 200 mm ;
- Altitude comprise entre 600 et 1200 m ;
- Essence frugale (sol acide) ;
- Sol mélangé (limon et sable).

Sensibilités :

- Sol lourd à dominante argileuse ;
- Sol engorgé en eau ;
- Présence de calcaire actif (pH >6,5).

Données climatiques et topographiques

- Altitude de 650 mètres ;
- Situation de haut de versant (zone de perte), mi-versant et bas de versant (zone d'apport de la matière et de l'eau) exposés Sud-Ouest ;
- Pluviométrie > 900 mm/an.



Station n° 1 : station montagnarde sèche acide

Humus : Dysmoder pH de 4

Description du sol :

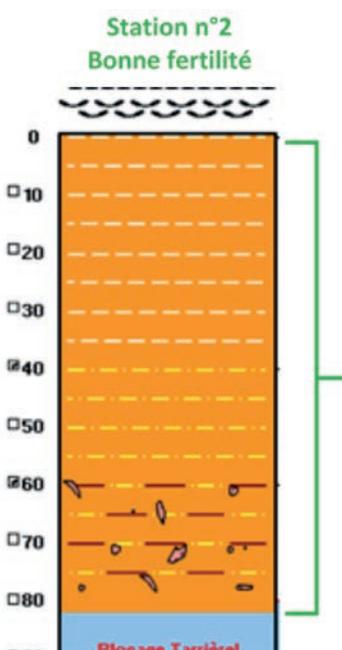
0 à 10 cm : Sol limono-sableux avec une charge en cailloux peu importante (5 %)

10 à 40 cm : Sol sablo-limoneux (dominante sableuse) avec une charge en éléments grossiers marquée (20 %)

Blocage de la tarière (pierrosité > 25 %) à 40 cm de profondeur.

Caractéristiques : Sol assez pauvre en éléments nutritifs, faible capacité de rétention en eau.

Le douglas est moyennement adapté à la station forestière et sera peu productif (<10 m³/ha/an) et peut présenter un risque de dépérissement



Station n° 2 : station montagnarde drainée peu acide

Humus : Eumoder pH de 4.5 à 5

Description du sol :

0 à 40 cm : Sol à dominante limoneuse avec du sable en faible proportion sans éléments grossiers

40 à 60 cm : Sol limono-sableux avec un enrichissement progressif en sable sans éléments grossiers

60 à 80 cm : Léger enrichissement en argile et présence d'éléments grossiers en faible proportion

Caractéristiques : Sol assez riche en éléments nutritifs, bonne capacité de rétention en eau. Sol pouvant être sensible aux tassements de sol lors de l'exploitation.

Le douglas est adapté à la station forestière et sera très productif (>15 m³/ha/an)

Martin Duhamel, CNPF
Sources : CNPF Hauts-de-France

CETEF 03 : trouver les bonnes essences

Le CETEF de l'Allier (Centre d'Études Techniques Forestières) avec l'appui financier du Département, expérimente sur trois secteurs de plaine dans l'Allier (*Saint-Pourçain-sur-Besbre, Doyet et Bost*), la résistance et le comportement de cinq essences forestières et/ou provenances géographiques de plants, ceci afin de s'assurer de :

- leur **adaptation vis-à-vis des sols** ;
- leur **adaptation au climat local**, présent et à venir ;
- leur capacité à **produire un bois valorisable**, gage d'un intérêt économique significatif.

Essence plantée	Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	Chêne chevelu (<i>Quercus cerris</i>)	Chêne chevelu (<i>Quercus cerris</i>)	Chêne faginé (<i>Quercus faginea</i>)	Pin brutia (<i>Pinus brutia</i>)
Provenance	QPU 360 (<i>Sud-Ouest France</i>)	QCE 901 (<i>France hors Alpes niçoises</i>)	Italie	Espagne	Turquie (<i>Erdemli</i>)
Conditionnement	Racines nues	Godets de 400 cm ³	Racines nues	Godets de 200 cm ³	Godets de 400 cm ³
Plantation en 5 blocs (1 bloc = 1 essence) de 200 plants avec une protection individuelle (éviter un biais gibier sur le suivi)					

Dans le cadre de cette expérimentation baptisée EXPEFOCLIM3 (**Expérimentation d'Essences Forestières Adaptées au Changement Climatique** sur le département de l'Allier 2021-2023), seront évalués le taux de reprise selon le protocole de suivi des plantations de l'année du « Département Santé des Forêts » en 2023/2024 et la croissance juvénile en hauteur sur les cinq premières années, puis à huit ans. L'importance relative des différents stress potentiels sur la survie des plants et la vitesse d'affranchissement de la végétation concurrente pourront être ainsi analysées.

Questions à Olivier de la Brosse, président du CETEF de l'Allier



Quel est l'objectif poursuivi par le CETEF avec ces dispositifs ?

Les peuplements de chêne sessile et pédonculé de l'Allier sont impactés par le changement climatique, de même pour ceux de pin sylvestre qui ont fortement déperé suite aux dernières sécheresses. Un des sujets majeurs de travail du CETEF est de pouvoir installer des essences/provenances adaptées au climat futur. Ces chênes thermophiles peuvent être une alternative, ainsi que le pin Brutia très résistant à la sécheresse pour diversifier les essences de pin.

Quelles ont été les difficultés rencontrées pour l'installation des dispositifs ?

Ce travail a été fait en plusieurs étapes. La première a été de sélectionner des parcelles suffisamment grandes, sans variabilité stationnelle et contraintes trop importantes (pas de surdensité de gibier, sol productif). La seconde étape pour la commande des plants a été la plus compliquée dans un contexte de forte demande. Ainsi, du chêne de Hongrie devait être initialement testé, mais faute de stock suffisant, nous nous sommes rabattus sur le chêne faginé. La commande de plants doit être vraiment anticipée au moins deux ans avant la plantation pour éventuellement la mise en culture des plants. La dernière étape demande une vraie coordination dans la logistique de conservation et distribution des plants sur trois sites différents (trois propriétaires différents).

Quels sont les nouveaux projets du CETEF de l'Allier ?

Ce projet est une amorce pour multiplier ce type de dispositif. Nous avons découvert plusieurs peuplements adultes de chênes chevelus sur l'Allier et nous ferons un test de sciage pour évaluer la qualité de son bois. Nous prévoyons également de mettre en culture des chênes de Hongrie que nous expérimenterons dans un second temps. Bien qu'ayant un focus important sur le test de nouvelles essences, nous travaillons également sur les sylvicultures adaptatives face au changement climatique et la mise en place de la régénération naturelle.

Propos recueillis par Jean-Baptiste Reboul
jean-baptiste.reboul@cnpf.fr

Face au réchauffement climatique, le département de la Loire expérimente

Dans le cadre de la prise en compte du changement climatique, le CNPF souhaite multiplier les **expérimentations de nouvelles essences susceptibles de proposer une alternative au tout douglas**. En partenariat avec le Conseil Départemental de la Loire qui finance le projet à hauteur d'environ 70% dans le cadre de son plan filière forêt/bois, il a mis en place un nouveau dispositif test **de 10 essences jamais ou peu utilisées en reboisement** dont une bonne partie de pins d'origine américaine qui devraient supporter à la fois des conditions montagnardes mais également les sécheresses récurrentes à venir. Parmi ces essences on peut citer le pin de Jeffrey, le pin à bois lourd, le pin contorta, le pin de Lambert, le pin monticola... Le reboisement a été réalisé sur la commune de Saint-Priest-la Vêtré par la coopérative COFORET en 10 placeaux de 100 plants sur 1 ha. Le CNPF s'engage à suivre le dispositif pendant 15 années. A noter qu'en bordure de parcelle en visibilité directe du bourg ont été plantés des Copalmes de Virginie, autre espèce américaine mais installée dans un souci principalement paysager. Le propriétaire de la parcelle, propriétaire d'autres parcelles de douglas par ailleurs est désireux de contribuer à l'indispensable réflexion que doivent avoir les forestiers face au réchauffement.

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), obligation de programme de coupes et travaux

Lorsqu'il adhère au CBPS, le propriétaire forestier doit soumettre à l'approbation du CNPF **un programme de coupes et travaux**, ceci depuis le 25 août 2021.

Sont présumés présenter des garanties de gestion durable, les bois et forêts pour lesquels le propriétaire adhère au CBPS, et le respecte pendant sa durée **qui est de dix ans**. Cet engagement n'étant pas lié à la forêt, en cas de vente, le nouvel acquéreur doit signer un nouveau CBPS pour bénéficier d'une présomption de garantie de gestion durable.

Les propriétaires ayant adhéré à un CBPS **avant le 22 août 2021** sans faire approuver de programme de coupes et travaux, continuent de bénéficier d'une présomption de garantie de gestion durable **jusqu'au 21 août 2023**. Passé cette échéance, si un programme de coupes et travaux n'a pas été soumis à l'approbation du CNPF, **cette présomption de garantie de gestion durable sera caduque**.

Pour rappel : le CBPS est un document de gestion élaboré dans chaque région par les délégations régionales du CNPF, et approuvé par le représentant de l'Etat dans ces régions. Il définit par grands types de peuplements, les «bonnes pratiques» permettant l'amélioration et le renouvellement de la forêt, en conformité avec les schémas régionaux de gestion sylvicole. Le formulaire du CBPS est en ligne sur le site du CNPF AURA.

TVA sur l'achat de plants

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le taux de TVA applicable aux achats de plants forestiers (et graines) **est de 5,5 %** au lieu de 10 %, sans condition d'immatriculation.

Les propriétaires peuvent le cas échéant demander à leurs fournisseurs de plants facturés depuis le 1^{er} janvier **de restituer un éventuel trop perçu**, notamment pour les plantations effectuées en début de saison.

Le taux réduit de 10 % reste toutefois inchangé pour l'ensemble de la plupart des travaux forestiers, toujours à la condition d'être identifié comme un producteur agricole et de disposer d'un numéro SIREN.



A partir de 5 hectares, nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

www.foretsavendre.fr

☎ 06 11 75 20 10

contact@foretsavendre.fr

Plan d'investissement France 2030

Suite au succès du plan de relance, l'État renouvelle cette aide visant à **améliorer, enrichir ou renouveler** les forêts privées et publiques. Avec France 2030, 15 millions d'euros sont mobilisés par l'État pour apporter une aide financière aux propriétaires leur permettant de réaliser les travaux nécessaires pour renforcer la résilience des forêts.

Les opérations et les peuplements éligibles sont les suivants :

Peuplements éligibles	Opérations forestières éligibles				Taux d'aide
	Plantation en plein	Enrichissement fin ou surfacique	Travaux sylvicoles	Régénération naturelle éligible	
Volet 1a) Peuplements scolytés avec plus de 20 % de mortalité	oui	oui	oui	oui	50% +15% si certification +15% si « faire filière » Maxi 80%
Communes visées par un arrêté préfectoral de lutte obligatoire					
Volet 1b) Peuplements sinistrés par un phénomène biotique ou abiotique avec plus de 20 % de mortalité	oui Valeur économique de la récolte inférieure à 3 fois le montant des dépenses retenues éligibles	oui Valeur économique de la récolte inférieure à 5 fois le montant des dépenses retenues éligibles	oui	oui	
Volet 1c) Peuplements incendiés	oui	oui	oui	oui	
80 % de la surface incendiée et 20 % d'arbres dominants détruits					
Volet 1d) Echec de plantation	oui	oui	non	non	37,5% +11,25% si certification +11,25% si « faire filière » Maxi 60%
Plantation de plus de 5 ans avec plus de 50 % de mortalité					
Volet 2a) Peuplements dépérissant Au moins 5 % d'arbres dépérissant	oui 20 % d'arbres dépérissant ET valeur inférieure à 3 fois le montant des dépenses retenues éligibles	oui Valeur économique de la récolte inférieure à 5 fois le montant des dépenses retenues éligibles	oui	oui	
Volet 2b) Peuplements vulnérables à l'horizon 2050	non				
Volet 3a) Peuplements pauvres	oui Moins de 100 tiges/ha d'essences d'avenir bien réparties	oui	oui	Moins de 100 tiges/ha d'essences d'avenir bien réparties	
Accrus, recrus, taillis, mélange futaie-taillis appauvri (moins de 30 réserves/ha ou surface terrière réserve < 10 m ² /ha)					
Volet 3 b) Peuplements de conditions d'exploitation difficiles	non	oui uniquement enrichissement fin	non	oui	Trouées de moins de 5 000 m ² dans les futaies irrégulières des zones de montagne

Si vous êtes propriétaires de forêts potentiellement éligibles, nous vous conseillons de vous rapprocher au plus vite de votre gestionnaire agréé ou du technicien CNPF de votre secteur.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230413/renouvellement-forestier>

Un cycle FOGEFOR inédit en Ardèche

L'association FOGEFOR Auvergne-Rhône-Alpes (FOrmation à la GEStion FOrestière), en partenariat avec le CNPF AURA et FRANSYLVA 07, a organisé en avril et mai 2023, une session de formation à la gestion forestière en Ardèche. Trois jours d'immersion en forêt à Saint-Cirgues-en-Montagne pour découvrir son fonctionnement, sa gestion et la filière forêt-bois, en s'appuyant sur des exercices pratiques. Ce cycle d'initiation inédit de « **forêt-parcours** » a réuni 14 participants. Frédérique Chazal, Bruno Pasturel et Grégory Nouky, techniciens au CNPF AURA, ont partagé leur métier.

Les stagiaires forestiers ont pu se former au diagnostic d'une forêt (décrire le contexte stationnel, savoir lire une carte topographique et un plan cadastral, décrire un peuplement, reconnaître les essences du secteur, les types de peuplements, les types d'interventions sylvicoles). Ils ont également appris à mesurer un arbre et un peuplement et estimer son volume ; mais aussi à connaître la filière forêt-bois, avec ses acteurs et intervenants, comprendre le cadastre et ses impôts, les Documents de Gestion Durable et l'intérêt du Plan Simple de Gestion (PSG) et comment vendre son bois. Assisté de son gestionnaire, le propriétaire de la forêt dans laquelle se déroulait cette formation a présenté la gestion qu'il appliquait dans ses parcelles forestières.



Une partie des participants à la formation forestière.

© DR

Ces journées ont favorisé de riches échanges techniques, et c'est dans une ambiance conviviale que certains participants ont déjà décidé de s'inscrire à **la prochaine session fiscalité qui se déroulera en octobre !**

Informations et inscriptions :

<https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/stage-fogefor-la-gestion-forestiere>

Frédérique Chazal
frederique.chazal@cnpf.fr

Aides aux Plans Simples de Gestion volontaires ou groupés

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a voté en 2023 le renouvellement des aides qu'il apporte pour l'élaboration de Plans Simples de Gestion dans les forêts privées. Ces PSG aidés doivent être non obligatoires ou groupés au sein d'une structure de gestion et rédigés par un gestionnaire forestier agréé. Les forêts concernées devront être certifiées PEFC ou équivalent à l'issue de la procédure.

- **aide aux plans simples de gestion volontaires**, de 500 € + 50 €/ha plafonnée à 1 500 €, pour :
 - premier Plan Simple de Gestion volontaire,
 - propriété boisée de plus de 10 ha et de moins de 25 ha d'un seul tenant ou de moins de 25 ha en comptabilisant les blocs de plus de 4 ha.
- **aide aux plans simples de gestion groupés**, de 1 000 € + 50 €/ha, plafonnée à 30 000 € pour :
 - premier Plan Simple de Gestion groupé, ou avenant ajoutant des surfaces au PSG groupé,
 - porté par une structure de regroupement forestier (GF, ASLGF, ASL, ASA, AFP...),
 - minimum 10 propriétaires et 25 ha regroupés par demande d'aide (PSG ou avenant),
 - signature pour 5 ans d'un contrat de gestion.

Le dossier de demande comportant plusieurs pièces justificatives peut être consulté sur le site du CNPF ; il doit être adressé avec son devis par le rédacteur choisi pour le PSG au CNPF Auvergne-Rhône-Alpes Parc de Crécy – 18 avenue du général de Gaulle 69771 SAINT DIDIER AU MONT D'OR Cedex, lequel vérifiera l'éligibilité et transmettra à la Région pour vote de la subvention.

Après accord de la Région, le PSG rédigé sera à adresser au CNPF pour agrément avant demande de versement de la subvention correspondante dans les 30 mois.

Nicolas Traub
nicolas.traub@cnpf.fr

Premier dossier « Un arbre un habitant » en forêt privée en Isère

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) des Petites Roches est une structure de regroupement de propriétaires sur le plateau des Petites Roches. Elle regroupe vingt propriétaires pour 55 ha. L'ASLGF a porté le **premier projet de reboisement « Un arbre un habitant » du département**, sur la commune du Touvet, pour l'un de ses adhérents. Le président de l'association, François TALON, nous en dit quelques mots. « L'association permet de mutualiser les coupes et travaux entre toutes les parcelles forestières adhérentes. Elle nous a permis d'avoir un Plan Simple de Gestion agréé par le CNPF, subventionné par la Région et suivi par un gestionnaire forestier professionnel. Le PSG permet d'avoir accès à des subventions comme celles du Département. Faire porter le dossier de subvention par l'ASLGF c'est apporter de la visibilité à l'association et espérer pouvoir toucher de nouveaux adhérents ». C'est Pascal, un adhérent de l'ASLGF, qui a demandé à l'association de porter son dossier de subvention. Pascal nous présente son projet. « Le peuplement en place était jusqu'en 2022, constitué de frênes touchés par la chalarose. La technicienne CNPF nous a fait part, dès sa visite-conseil de juillet 2022, de la nouvelle aide du département

pour reboiser les parcelles sinistrées ». Cette aide subventionne, à hauteur de 80% du montant HT des travaux, le reboisement de parcelles sinistrées, les enrichissements et les travaux pour la régénération naturelle. « Mon projet était de reboiser en peupliers tout en maintenant une certaine diversité. Pour cela, nous avons souhaité planter en bordure des aulnes. La technicienne du CNPF a effectué un diagnostic sylvicole pour étudier les essences adaptées. Je souhaitais aussi réaliser les travaux moi-même, ce qui a été possible dans cette demande de subvention. »

Avec la motivation du propriétaire, la rapidité de réponse du Département, le dynamisme de l'ASLGF et la technicité du CNPF, le dossier de reboisement a été déposé et validé à l'automne 2022. La plantation a débuté au printemps 2023.

Le propriétaire a aussi participé à un projet expérimental de plantation de clones de robiniers faux-acacia dans d'autres parcelles forestières adhérentes à l'ASLGF des Petites Roches. « Être propriétaire forestier, c'est comme un deuxième travail ! »

Juliette Venturini
juliette.venturini@cnpf.fr

LES GRANDES FORÊTS COMMENCENT TOUJOURS



PAR LES PETITES POUSSSES.

5 Caisses régionales pour une région :
1 000 agences, 11 000 collaborateurs pour vous accompagner
et répondre à vos besoins spécifiques, privés ou professionnels.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 3 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS 07 023 162.
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N°ORIAS : 07 023 476.

Crédit photo : shutterstock

Rencontre CNPF – Région – Filière bois

Les aides aux travaux forestiers de la Région pour les propriétaires apportent des chantiers supplémentaires aux entreprises de la filière bois régionale.

Le 6 avril dernier, le CNPF, **sa Présidente Anne-Marie Bateau et sa Directrice Anne-Laure Soleilhavoup accueillent Monsieur Philippe Meunier Vice-Président de Région Auvergne-Rhône-Alpes et chargé de la forêt, avec ses services.**

La rencontre dans le secteur de Montfaucon-Montregard, en limite de la Haute-Loire et de l'Ardèche devait permettre de faire le point sur les conséquences des aides aux travaux forestiers et aux Plans Simples de Gestion. En effet l'impact de ces aides sur la forêt privée est bien évalué par le CNPF qui instruit les demandes des propriétaires (1400 projets de propriétaires financés sur 2020-2022) et constate les résultats sur le terrain, mais **une rencontre avec des professionnels de la filière qui réalisent les travaux et la Région** qui les finance était importante.

Le groupe a été accueilli à la scierie Béal (site de Montregard). Les entreprises qui participaient sont actives sur plusieurs départements avec l'entreprise Pichon (pépinière et travaux forestiers), Monsieur Pierre Lepinay (Expert forestier) et la coopérative GPF (gestionnaire, travaux, récoltes). C'est par l'exemple que les différents intervenants ont fait le **lien entre les aides accordées à la forêt privée et les entreprises**. Pour les Établissements Pichon, les aides au boisement permettent aux pépinières la réalisation de plantations supplémentaires (et notamment en mélanges d'essences) et les aides au dégagement ou à l'élagage apportent des chantiers aux Entreprises de Travaux Forestiers pour la période hors saison. Pour les gestionnaires, **ces aides permettent de faciliter la décision et de déclencher des travaux** chez leurs clients, par exemple pour le martelage de coupes d'amélioration en sapinière, comme le précise Pierre Lepinay. L'aide à la rédaction de Plans Simples de Gestion, selon Julien Souchon directeur, apporte à sa coopérative GPF d'autres nouveaux clients (un peu plus d'une quarantaine de PSG sur trois années) et durablement pour une gestion raisonnée ou la remise en gestion d'une propriété. De plus ces nouveaux PSG aidés participent au prévisionnel de récolte supplémentaire à réaliser... et donc de volume de bois qui sera fourni en aval aux scieries pour un **approvisionnement programmé**. L'impact des aides de la Région sur l'économie est donc important ; 1,35 millions € d'aides aux propriétaires sur 2020-2022 ont permis la réalisation d'environ 2,63 millions € de travaux en forêt pour les entreprises. Philippe Meunier rappelle qu'au total pour l'ensemble des acteurs de la filière bois, la Région a mis en place un plan d'aide de 51 millions d'euros sur 2023-2027. Cette action conjointe de la Région et du CNPF favorise bien les actions pour la qualité future des peuplements d'Auvergne-Rhône-Alpes. Monsieur Didier Cornut, propriétaire et Conseiller de centre du CNPF, soulignait un bilan très positif pour les propriétaires forestiers régionaux et les perspectives des nouvelles aides*.

La rencontre s'est ensuite poursuivie dans les nouvelles installations de la scierie Béal (aidée par la Région, le Département et le Pays de Montfaucon) qui valorise bien le bois local avec le sciage de grumes et sur place la seconde transformation et le séchage.

* *Détail des aides sur le site du CNPF AURA à la rubrique « Gestion durable des forêts privées » / « Aides à la sylviculture »*

Philippe Couvin
philippe.couvin@cnpf.fr

Les nouveaux élus du CNPF en séminaire à Lempdes

Le 20 juin, en ce début de leur mandat de six ans, les propriétaires forestiers, membres du Conseil de Centre se sont réunis à Lempdes pour une journée de partage sur les enjeux et la variété de la forêt régionale, les missions du CNPF, le rôle du conseiller et les relations avec les partenaires de la forêt privée. Ce séminaire a permis d'harmoniser les positions et de focaliser l'attention sur les enjeux majeurs que sont la gestion durable, le changement climatique, la desserte des massifs.

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) transmis pour approbation au Ministre

Suite à l'avis du Préfet et la consultation du public et des partenaires, et après validation par le Conseil du CNPF le 20 juin, le CNPF a adressé au Ministre de l'Agriculture le projet de SRGS. Lorsque celui-ci l'aura approuvé, le SRGS sera dès 2024 probablement, la référence unique pour la gestion durable des forêts privées en Auvergne-Rhône-Alpes.

Bertrand Lemoine, un propriétaire dévoué au regroupement forestier

Membre fondateur d'une ASLGF locale, actif au bureau de Fransylva Rhône et pionnier en matière de regroupement de chantiers, Bertrand Lemoine est un propriétaire passionné et passionnant qui ne manque pas d'idées pour dynamiser la filière forêt-bois locale.

Dentiste de profession mais toujours attiré par le matériau bois, ce petit-fils de charron (constructeur de charrettes) a toujours aimé travailler ce matériau noble et renouvelable. Souhaitant se retirer au calme dans les Monts du Lyonnais, il s'installe avec son épouse sur la commune de Thurins. Ce n'est qu'après avoir signé l'achat de leur nouvelle maison qu'ils découvrirent qu'ils étaient également devenus propriétaires terriens. C'est en relisant l'acte notarié que Bertrand remarque qu'il y a huit parcelles attenantes à la maison, des prés mais aussi et surtout de la forêt ; « attends, mais... on a tout ça ?! ».

Ainsi a commencé à naître son attrait pour la sylviculture. La chaudière à fuel vieillissante a d'abord été rapidement changée par une à bûches, il fallait alors produire du bois de chauffage, penser aux nouveaux accès pour débarder le bois, retrouver les bornes pour ne pas couper chez le voisin... Un véritable sac de nœuds !

Sept ans plus tard, un courrier a tout fait basculer. Le CNPF cherche à créer une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) pour aider les propriétaires forestiers privés à gérer durablement leurs parcelles. Bertrand a sauté sur l'occasion et fut l'un des premiers à adhérer mais aussi à intégrer le bureau de l'association. La massification est le maître mot d'une telle démarche et ça, il l'a bien compris ! Il a contacté tous ses voisins pour les inciter à rejoindre l'ASLGF et à valoriser leurs bois, certains ont adhéré au projet d'autre un peu moins.

D'autres encore ont reconnu l'utilité du projet mais n'avaient pas le courage de s'y lancer. C'est pourquoi ils proposèrent de vendre leurs petites parcelles attenantes à la propriété Lemoine qui s'est donc agrandie petit à petit pour former en 2017 un tènement plutôt conséquent de 5 ha.

La propriété était devenue trop importante pour être « autoconsommée » en bois de chauffage alors les premiers marquages d'éclaircies sont réalisés grâce à une aide de la Région sous la houlette de Jean-Loup Bugnot alors expert mandaté par l'ASLGF pour le suivi des coupes et travaux. Des pistes ont été aménagées pour vidanger les bois ainsi qu'une place de dépôt pour les mettre à port de camion.



Bertrand Lemoine.

© DR

Pour la réalisation des coupes c'est une entreprise des Monts du Forez voisins, connue de Bertrand, Abiessence, qui les a réalisées en 2020. En attendant la prochaine coupe, programmée aux alentours de 2028, les projets ne manquent pas. Avec son réseau de propriétaires forestiers voisins, chaque année Bertrand s'occupe de regrouper les personnes intéressées pour faire scier du bois et organise la venue d'une scierie mobile pour utiliser les bois en direct. Le plus bel exemple « loco-local » comme il aime le dire étant un bardage de bâtiment agricole en châtaignier où la distance entre le lieu d'abattage des bois et celui d'utilisation est de l'ordre du kilomètre, record à battre ! Les plus grosses sections serviront également à l'ameublement intérieur avec la réalisation d'un escalier et d'un bureau.

L'ASLGF totalisant aujourd'hui plus de 130 propriétaires pour 950 ha, d'autres projets le font vibrer comme l'approvisionnement d'un futur réseau de chaleur sur sa commune ou encore la communication auprès des scolaires et du grand public via une exposition itinérante qu'il organise avec d'autres membres bénévoles. Vous l'aurez compris ce propriétaire est plein de ressources, captivant et surtout loin d'être à court d'idées !

Propos recueillis par Guillaume Pallandre, CNPF

Journal réalisé par

Avec le concours financier du

Imprimé sur du papier



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain